

**DECISION N°2024-114
TARIFS VILLE ET ESPACE CULTUREL MAURICE BEJART**

Le Maire de Verneuil-sur-Seine

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

CONSIDERANT la décision prise le 12 juin 2023, relative aux tarifs 2023-2024

DECIDE

la révision et l'instauration des tarifs des services communaux tels qu'ils sont récapitulés dans le recueil des tarifs de la ville annexé à la présente décision,

Ces tarifs seront appliqués à partir de la date de validation indiquée sur chaque prestation du recueil.

Fait à Verneuil-sur-Seine, le 13 juin 2024



Le Maire,

Fabien AUFRECHTER

Accusé de réception en préfecture
078-217806421-20240613-DEC-2024-114-AR
Date de réception préfecture : 14/06/2024